



Madame, Monsieur,

Vous désirez pour votre enfant une inscription au collège Notre-Dame du Vieux-Cours.
Voici quelles en sont les modalités :

Conditions générales d'admission dans un niveau :

- ⇒ **l'entrée en 6ème : l'admission en 6è est décidée par le conseil des maîtres du cycle 3.**
- ⇒ l'entrée en 5ème et en 3ème : l'admission est décidée par le Chef d'Etablissement de l'établissement actuellement fréquenté. Vous devrez donc présenter la décision d'orientation signée du Chef d'Etablissement.
- ⇒ l'entrée en 4ème : le conseil de classe fait une proposition mais ce sont les parents qui décident.

L'inscription :

1-vous sollicitez un entretien avec le Chef d'Etablissement

- ⇒ pour prendre connaissance de notre démarche éducative.
- ⇒ pour présenter le jeune candidat.

2- documents à fournir impérativement :

- ⇒ La feuille d'inscription sera remplie avec le Chef d'Etablissement au moment de l'inscription
- ⇒ le versement d'une avance de 50€, à valoir sur la scolarité du 1er trimestre 2010-2011 sera à verser en même temps.

Cette avance est acquise à l'établissement en cas de désistement (sauf non-admission dans la classe demandée).

- ⇒ les pièces suivantes seront à joindre à la fiche d'inscription :
 - ◆ une photo d'identité,
 - ◆ une **PHOTOCOPIE** du livret de famille (pages des parents et de l'élève concerné),
 - ◆ Le certificat de radiation de l'établissement d'origine,
 - ◆ en cas de divorce, l'extrait du jugement certifiant la garde de l'enfant à l'un ou l'autre parent.

Pour l'entrée en 5è, 4è et 3è,

la photocopie des bulletins trimestriels et la présentation du carnet de liaison sont obligatoires.

RIEN POUR LES 6E.

Attention :

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier **complet** de l'élève par le collège qui les classe par ordre d'arrivée.

Une circulaire de rentrée vous parviendra en juillet.

En attendant de vous rencontrer, veuillez recevoir Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Chef d'Etablissement

Madame LE FOLL